

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 23/01/2017 - 16:49**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Travaux, entretien et maintenance du mur végétal suite à l'établissement d'un diagnostic démontrant les risques à long termes de fragilisation de la structure.

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 45259000
- Objets complémentaires : 45000000

**Code NUTS :** FR1

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché de travaux, d'entretien et de maintenance pour la rénovation du mur végétal du musée du quai Branly-Jacques Chirac

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 33 mois à compter de la notification du marché

**Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) :** 02 mai 2017

**Cautionnement et garanties exigés :** En application des dispositions de l'article 122 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une retenue de garantie sera prélevée sur chacun des versements dus au titulaire, excepté l'avance. Le montant total de cette retenue de garantie est fixé à 5% du montant total du marché,

augmenté ou diminué le cas échéant, du montant des avenants.

En application des dispositions de l'article 123 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

la retenue de garantie pourra être remplacée par le titulaire par une garantie à première demande.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le

marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou

postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par l'établissement

public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la

Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier

jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint.

Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des

membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45 V du décret n°2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs

offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

• Critères de sélection des candidatures : Les candidats seront sélectionnés sur leurs capacités professionnelles (références), techniques (moyens matériels et humains) et financières (chiffre d'affaires).

-Adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre: références, qualifications professionnelles

-Adéquation des capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre: moyens matériels et humains ;

-Adéquation des capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

• Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

• Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du

code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 15 février 2017 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2016-MQB-02397-MA-00-00

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable

intégralement  
et gratuitement sur le site : [www.marches-publics.gouv.fr/](http://www.marches-publics.gouv.fr/)

## PROCEDURE

La présente consultation est passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (procédure adaptée).

## FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché non alloti au sens de l'article 12 II du décret n°2016-360.

Le marché est rémunéré :

- par un prix global et forfaitaire pour les prestations relevant des travaux de rénovation du mur végétal et d'entretien du mur végétal pendant l'année de garantie de parfait achèvement ;
- par des prix unitaires (part à commande) pour les prestations relevant de l'entretien du mur végétal après la fin de la garantie de parfait achèvement.

La part à commande est conclue sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 120 000 euro(s) HT

sur toute la durée du marché.

Il ne comprend aucune option ou variante.

## DUREE DU MARCHE

Le marché démarre à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'au 30 novembre 2019. Les délais d'exécution des travaux sont explicités au sein des documents de la consultation.

## QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6)

jours calendaires avant la date limite de remise des offres. (Délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée)

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en

s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date

limite de remise des offres à l'adresse : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en

compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

## MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6)

jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition

précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## VISITE OBLIGATOIRE DU SITE DU MUSEE

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du marché et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront

exécutés les travaux à savoir au Musée du quai Branly - Jacques Chirac 222, rue de l'Université 75007 PARIS Les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS ([caf-dmts@quaibrantly.fr](mailto:caf-dmts@quaibrantly.fr)). Les visites seront possibles jusque six (6) jours avant la date de remise des offres.

Les visites se feront sur deux (2) jours, les horaires seront communiqués aux candidats.

Pour accéder au site, les candidats devront se munir d'une pièce d'identité.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

## NEGOCIATIONS

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés.

## INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac

souhaite mettre en application l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Pour cela l'établissement

souhaite faire de ce marché un levier vers la qualification professionnelle et l'insertion sociale et professionnelle de

personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi.

L'entreprise titulaire est invitée, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès

ou le retour à l'emploi de personnes en insertion. Les modalités de mise en oeuvre sont explicitées au sein des documents de la consultation. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera considérée comme irrégulière

au sens de l'article 59 I du décret n°2016-360, pour non-respect des exigences formulées dans les documents de la consultation.

## PRESENTATION ET COMPOSITION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site :

[https://www.marchespublics.](https://www.marchespublics.gouv.fr)

[gouv.fr.](https://www.marchespublics.gouv.fr)

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. A cet effet, il doit être présenté

dans l'offre du candidat les justificatifs adéquats certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de

l'offre.

Les pièces relatives à l'offre et à la candidature sont explicitées à l'article 3 du règlement de la consultation du marché.

## CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains documents envoyés de façon dématérialisée) sont interdites à l'exception de la DPGF demandée sur support électronique. Un candidat qui le ferait serait éliminé. En cas de remise d'une offre papier, il est demandé aux candidats de bien vouloir la fournir en deux exemplaires.

## JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats seront sélectionnés sur leurs capacités professionnelles (références), techniques (moyens matériels

et humains) et financières (chiffre d'affaires).

-Adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre: références, qualifications professionnelles

-Adéquation des capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre: moyens matériels et humains ;

-Adéquation des capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Pour déterminer les offres économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n° 1 : prix (noté sur 55 points). Le prix sera noté selon la formule suivante : (prix de l'offre la plus basse x 55)

/ (prix de l'offre du candidat). Cette appréciation sera faite à partir du forfait augmenté du montant d'une commande fictive à partir des prix du bordereau des prix unitaires.

Critère n° 2 (noté sur 40 points) : valeur technique, appréciée à l'aide du cadre technique désigné ci-dessus, sous

décomposée comme suit :

sous-critère n° 1 (noté sur 10 points) : Pertinence du calendrier d'exécution des travaux indiquant de façon détaillée

la durée des différentes phases de l'opération, l'enchaînement des tâches et les effectifs attribués à chaque tâche ;

le candidat présentera également dans son programme d'exécution les durées d'approvisionnement et de réalisation en ateliers ; une réduction des délais par rapport au planning prévisionnel sera appréciée ; sous critère n° 2 (noté sur 10 points) : qualité et provenance des plantes, des fournitures, des installations (installations de chantier, équipements techniques,...), des matériaux et des finitions utilisés ; sous-critère n° 3 (noté sur 10 points) : qualité des intervenants appréciée sur la base d'un organigramme spécifique à l'opération présentant l'organisation et la composition de l'équipe dédiée (encadrement, bureau d'étude, équipe de chantier,...) et sur la base des CV des membres de cette équipe indiquant leurs diplômes, qualifications et expériences ; Sous-critère n°4 (noté sur 10 points) : pertinence de la méthodologie d'organisation du chantier et de mise en oeuvre ; une réduction des nuisances (sonores, visuelles) ainsi qu'un maintien en bon état du chantier seront appréciés Critère n° 3 (noté sur 5 points) : Pertinence des performances en matière de développement durable et d'utilisation de produits recyclés notamment concernant la gestion des déchets de chantier, la limitation des volumes et quantités de déchets, les modalités de collecte, le suivi des déchets et les objectifs de valorisation. La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée sera retenue.

#### PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04. Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr) - Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours  
Greffé du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04. Courriel : [greffe.taparis@juradm.fr](mailto:greffe.taparis@juradm.fr) - Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 23 janvier 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Service juridique - musée du quai Branly - Jacques Chirac, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

#### DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3085317**

#### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris